Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 974-219740099-20250418-2025_030-CC

Arrêté du Maire DG-N° 024 / 2025

OBJET : ARRETE DE DECLARATION D'INFRUCTUOSITE

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 14 aout 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN, 1ER adjoint au Maire, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE

Article 1 : De déclarer infructueuse la consultation 2025-030 : Relance Acquisition de Fournitures de Loisirs Créatifs pour la Petite Enfance et la Médiathèque

Motif : Aucune offre reçue

Le Service de la Commande Publique relancera conformément au Code de la Commande Publique une nouvelle procédure.

Article 2 Voies et délais de recours :
La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Fait à Saint-André

Signé électroniquement par : Jean-Marc PEQUIN
Date de signature : 18/04/2025
Qualité : 1er Adjoint

Ce document a été signé électroniquement